

L'YONNNE

RÉPUBLICAINE

30 septembre 2016

■ FLEURY-LA-VALLÉE

Les voitures électriques peuvent se charger

La commune de Fleury-la-Vallée a opté pour l'acquisition de deux véhicules électriques, un utilitaire et un particulier. « C'est tout d'abord une préoccupation environnementale qui a prévalu dans notre choix pour ces achats et l'installation d'une borne de recharge électrique derrière la mairie, avec deux places de parking spécifiques, explique le maire Jean-Claude Lescot. C'est ensuite un choix économique. À l'heure actuelle, cela compte beaucoup dans les finances communales. »

Des raisons écologiques et économiques

Les véhicules actuels étaient anciens, demandaient beaucoup d'entretien et grevaient le budget communal. « Ces véhicules demandent le stockage de carburant, essence et



BORNE. La recharge des véhicules électriques est gratuite pour la commune jusqu'à fin 2017, ainsi que pour les citoyens.

gasoil, qui doit être payé dès la livraison. Sans parler des problèmes occasionnés par ce dépôt. » La location des deux véhicules est supportable dans le budget et l'entretien annuel est minime. La recharge des véhicules est gratuite pour la commune jusqu'à fin 2017, ce qui

engendre une économie substantielle. Les citoyens possédant une voiture électrique qui pourront profiter de cette gratuité.

« Je recommande à mes collègues maires d'étudier cette opportunité pour les aider à faire des économies, surtout par les subventions accordées, car

seuls les véhicules électriques bénéficient du bonus écologique. Soit pour nous, 9.000 € attachés à cet investissement, confie l'élu. En plus du choix écologique et économique que nous faisons, nous répondons aux attentes de la protection de la planète. » ■

M. L.